

## ENCART DE « AVRYZOOM DÉCEMBRE 2013 »

### BUDGET 2014

## Présentation des budgets 2014 - Commentaires

### Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2014 se résume comme suit :

Revenus	CHF 9'510'371.40
Charges	<u>CHF 9'379'876.15</u>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF 130'495.25</b>

La progression des revenus étant supérieure à l'augmentation des charges, le budget présenté est bénéficiaire.

Ci-après quelques commentaires concernant le budget de fonctionnement. Les différences mentionnées entre parenthèses dans les titres de chapitre s'expriment par rapport au budget 2013.

#### Charges et revenus liés

*(Charges +342'111.05; Revenus +1'592.00)*

Les charges et revenus liés sont signalées sur l'état détaillé du budget par un astérisque (\*) à droite du libellé du compte. Les charges liées représentent un montant total de CHF 5'143'957.55, soit 54.8% (contre 55.2 % au budget 2013 et 50.7 % aux comptes 2012) des charges totales.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit au budget.

La péréquation financière intercommunale s'opère au travers de deux comptes, le no 930.362.00 (Contribution à la péréquation des ressources) et le no 930.462.01 (Attribution de la péréquation des besoins). Pour Avry, le solde de ces deux comptes s'élève à CHF 436'315.00 (+44'859.00 par rapport au budget 2013 et +46'673.00 par rapport aux comptes 2012) à charge de notre commune.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées par l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 226'223.00 (+18'254.00 par rapport au budget 2013 et +7'154.75 par rapport aux comptes 2012). La principale augmentation est due aux coûts des transports publics que le canton a reporté sur les communes.

Il est à relever qu'en tenant compte des recettes liées (attribution à la péréquation des besoins), les dépenses liées augmentent de CHF 334'324.05 par rapport au budget 2013 et de CHF 365'347.44 par rapport aux comptes 2012.

Les dépenses liées facturées par les ententes communales et associations de communes ne sont pas concernées, jusqu'à nouvel avis, par la nouvelle péréquation financière intercommunale.

## **Charges et revenus des ententes ou associations intercommunales ayant leur siège à Avry**

(Charges & Revenus +50'237.90)

Les budgets du service intercommunal des tutelles et curatelles de Sarine-Ouest (rubrique 105) de l'organe intercommunal de Sarine-Ouest pour la conduite des événements extraordinaires ORCOC (rubrique 173) et de la bibliothèque régionale d'Avry BRA (rubrique 301) sont équilibrés dans le budget de fonctionnement entre les charges et les revenus. A noter que l'organisation de protection civile OPC La Brillaz (rubrique 160) sera dissoute à fin 2013. Pour 2014 demeurent quelques frais d'entretien des abris avec une participation de CHF 332 pour notre commune.

Les budgets de ces ententes et associations s'élèvent à CHF 496'128.40 (+50'237.90 par rapport au budget 2013 et +6'109.70 par rapport aux comptes 2012) et représentent 5.3 % des charges totales, respectivement 5.2 % des revenus totaux.

Les contributions d'Avry à ces ententes ou associations se trouvent dans d'autres rubriques du budget et s'élèvent à:

– Tutelles et curatelles, compte 100.352.00:	CHF	42'480.00
– OPC La Brillaz, compte 161.352.01	CHF	332.00
– ORCOC, compte 172.352.00:	CHF	2'000.00
– BRA, compte 300.352.00:	CHF	17'700.00

## **Charges et revenus non liés**

(Charges 341'553.75; Revenus +301'769.00)

### *Dépenses*

- Salaires et cotisations aux assurances sociales et à la caisse de prévoyance

Les montants budgétés tiennent compte d'une augmentation des salaires de 1% pour 2014, du montant maximum des gratifications éventuelles et des primes de fidélité pour les personnes concernées.

- Achat de matériel / logiciels informatiques (compte 020.311.01)

L'augmentation est due à l'acquisition des logiciels pour la gestion électronique des documents et pour la gestion des séances du Conseil communal. Ces outils permettront de faire face à l'augmentation exponentielle des courriers entrants et sortants, de faciliter le classement et la recherche ainsi que l'affichage.

- Accueil extrascolaire et école maternelle (rubriques no 541 et 542)

Par améliorer la transparence, deux nouvelles rubriques ont été créées pour séparer les charges et revenus de l'accueil extrascolaire et de l'école maternelle des autres coûts des structures d'accueil de la petite enfance qui sont en majorité des charges liées. Aucun changement important au niveau des budgets n'est à relever en particulier dans ces trois rubriques.

- Achat de véhicules, machines, matériel (compte no 620.311.00)

Divers achats de remplacement ou pour de nouvelles machines nécessaires à l'édilité sont prévus en 2014 (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, kärcher).

- Entretien et rénovation des installations (compte no 700.314.00)

L'augmentation est liée au remplacement des anciens compteurs par des modèles récents facilitant le travail de collecte des informations pour la facturation.

- Mensuration cadastrale (compte no 790.352.00)

Avry est une des dernières communes à ne pas encore avoir été mise à jour sur le cadastre cantonal. Le canton a estimé les coûts 2014 à CHF 31'000 pour ces travaux.

- Intérêts des dettes (compte no 940.321.00)

La forte augmentation des intérêts des dettes est due à la décision du Conseil, en accord avec la commission financière, de ne pas attendre la fin des travaux de l'école pour prendre une hypothèque fixe à 20 ans au taux de 1.95% sur l'entier de l'emprunt nécessaire (CHF 9'500'000). Vu les taux très bas, une certaine volatilité de ce marché en début d'année 2013 et le montant important de la dette, la prudence a été privilégiée.

- Autres dépenses et recettes

Les autres dépenses et recettes ont été fixées par le Conseil communal en fonction des besoins estimés pour 2014.

#### *Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux*

Les recettes provenant des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux ont été calculées sur la base du nouveau règlement communal approuvé par l'assemblée communale en mars 2011.

#### *Recettes fiscales*

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service cantonal des contributions adaptées en fonction des recettes supplémentaires attendues des nouveaux contribuables.

Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

#### *Comptes de clôture*

Sous la rubrique 990.451.02 se trouve la contribution cantonale pour les communes en vue de l'introduction de la deuxième année enfantine, contribution qui, contrairement à ce qui avait été annoncé l'année dernière sera encore versée une fois en 2014.

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2014 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	50'000.00
Dépenses d'investissement	CHF	<u>9'492'047.00</u>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>9'442'047.00</b>

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés lors d'une assemblée précédente, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)  
*La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2014, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2014 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).*
- B. Les investissements soumis au vote lors de l'Assemblée de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique dans AvryZoom.
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet à l'assemblée communale dans le courant de l'année 2014 lorsque les dossiers seront prêts.
- D. Les recettes d'investissements (subventions, participations de tiers, etc.).

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2014 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.